

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2023

ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1447)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« , 2° , 3° , 5° et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique avec l'article 2, afin d'appliquer aux mêmes employeurs l'obligation sur le stock d'emplois et sur le flux de nomination.